

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022043
Mise à disposition agents communaux suite à
intempéries**

Séance du 1^{er} juillet 2022

Le 1^{er} Juillet 2022, dix-neuf heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia, Mme PELLETIER Émeline, M. BONIN Gérard.

Absent : M. DEVILLARD Claude, M. GILLES Xavier.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie, M. MONNET Jérôme.

Pouvoir : Monsieur MONNET donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD, Madame CHAUVET donne pouvoir à Madame CHAPPAZ.

Secrétaire de séance : Mme Émeline PELLETIER.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 27 Juin 2022.

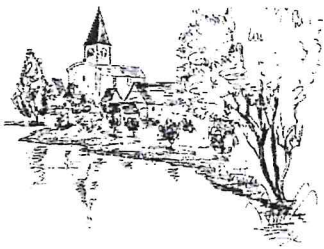
Date d'affichage de la convocation : 27 Juin 2022.

La commune de THIONNE a demandé de mettre nos agents techniques à disposition quelques heures afin de leur venir en aide suite aux intempéries. Suite à l'intervention des pompiers, il semblerait que cette mise à disposition ne soit pas nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et sur proposition de Monsieur le Maire, décide de prendre une délibération de principe afin d'acter ce type de mise à disposition dans la durée et que cette dernière puisse être mise en place à n'importe quel moment en cas de besoin.

Des conventions spécifiques et à titre précaire seront mises en place en cas de besoin pour les mises à disposition des agents et du matériel.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20220701-2022043-DE
En date du 05/07/2022
Publication réglementaire effectuée le 05/07/2022